



DISPOSITIONS FINANCIERES 2020-2021 COMITE DES ALPES MARITIMES BASKET

Indemnités		
Cotisation départementale (Frais administratifs – frais d'envoi Recommandé à la charge des clubs)		110,00 €
Cotisation club corporatif		55,00 €
Réclamation		Règlement fédéral
Pénalités		
Changement d'horaire hors délai Seniors		80,00 €
Changement d'horaire hors délai Jeunes		50,00 €
Envoi tardif feuille E Marque ou non identifiable		30,00 €
Non-respect du cahier des charges de l'E Marque (par rencontre)		50,00 €
Non enregistrement sur internet des résultats		30,00 €
Forfait déclaré 5x5 et 3x3		22,00 €
Forfait non déclaré 5x5 et 3x3		42,00 €
Forfait général seniors 5x5		120,00 €
Forfait général jeunes 5x5		60,00 €
Rencontre perdue par pénalité – seniors		50,00 €
Rencontre perdue par pénalité – jeunes		30,00 €
Tournoi organisé sans demande officielle (départemental, régional ou national)		90,00 €
Rencontre internationale sans demande officielle		155,00 €
Absence à l'Assemblée Générale		100,00 €
Appel décision administrative (article 915)		375,00 €
Retard dans le règlement des sommes dues		10%
Liste des "brûlés" ou personnalisés non communiquée		50,00 €
Faute Technique		30,00 €
Faute disqualifiante sans rapport		40,00 €
Non-respect divers articles « Charte du Mini-Basket »		30,00 €
Sanctions sportives		
Joueur sélectionné par le Comité n'honorant pas sa sélection		Décision du C.D.
Joueur faisant preuve d'une mauvaise tenue en sélection		Décision du C.D.
Caisse de péréquation		
SENIORS		1 100,00 €
U20 – U18 – U17		700,00 €
U15 – U13		500,00 €
Règlement non effectué 1 mois après l'échéance		10%
Règlement non effectué 2 mois après l'échéance		Mise hors Championnat
⇒ Prix des engagements en championnats		
	3x3	5x5
Catégorie Senior - U20	30 €	60 €
Catégorie U17	25 €	50 €
Catégorie U15	25 €	45 €
Catégorie U13	20 €	35 €
Catégorie U11		35 €
Catégorie Mini Poussin triangulaire		14 €
Indemnité de manifestation		
Indemnité Kilométrique		0,36 €
La journée		60,00 €
La demi-journée		30,00 €
La soirée		19,00 €



DISPOSITIONS FINANCIERES 2020-2021 COMITE DES ALPES MARITIMES BASKET

Barème départemental des Arbitres

Formule de remboursement = (Nbre km AR * Indemnité kilométrique) sauf si rencontre ligue avant plus indemnité de rencontre		
Indemnité Kilométrique		0,36 €
Indemnité de rencontre fixée par la FFBB		
Senior		30,00 €
Autre catégorie		24,00 €

En aucun cas les factures ne devront être rectifiées par les clubs. Toute anomalie éventuelle découverte dans le détail des pénalités enregistrées devra faire l'objet d'une correspondance explicative au sujet du litige constaté. Le Comité, après étude, jugera du bien-fondé de la réclamation. Dans l'affirmative un avoir sera porté au crédit du club concerné.

Les groupements sportifs non à jour de leurs factures, ne pourront prendre part aux votes de l'Assemblée Générale Annuelle de la saison.

Par ailleurs pour la saison future, les engagements de ces groupements sportifs ne seront acceptés qu'après règlement intégral des sommes dues.

Modifié le 30/07/2020